

Le calendrier et ce que vous devez faire

Deux dates, deux obligations différentes.
Beaucoup d'entreprises confondent les deux.



1 L'ESSENTIEL

Au 1er septembre 2026, toute entreprise assujettie à la TVA doit être capable de **recevoir** une facture électronique. L'obligation d'**émettre** arrive au 1er septembre 2026 pour les grandes entreprises et ETI, et au 1er septembre 2027 pour les TPE, PME et micro-entreprises.

2 CE QU'IL FAUT COMPRENDRE

Recevoir ne veut pas dire ouvrir un e-mail. Les factures circuleront dans un format structuré (Factur-X, UBL ou CII) via une plateforme agréée, désignée par une adresse électronique de facturation enregistrée dans l'annuaire central. Il faut donc être raccordé pour recevoir, même si vous facturez encore autrement.

La réforme distingue deux flux. L'**e-invoicing** couvre les factures entre entreprises assujetties en France. L'**e-reporting** couvre la transmission de données de transaction pour les opérations qui ne donnent pas lieu à facture électronique, notamment les ventes aux particuliers.

1ER SEPTEMBRE 2026

Réception obligatoire pour tous

1ER SEPTEMBRE 2027

Émission (TPE, PME, micro)

3 LES PIÈGES À ÉVITER

- Croire qu'un PDF envoyé par e-mail restera valable : ce n'est pas une facture électronique au sens de la réforme.
- Se penser hors périmètre en franchise en base : les assujettis non redevables sont concernés par la réception.
- Attendre l'été 2026 pour choisir sa plateforme, alors qu'un changement d'outil de facturation prend rarement moins de trois mois.
- Oublier que vos fournisseurs d'énergie, de télécoms et d'assurance vous factureront de cette façon dès septembre 2026.

4 LE CONSEIL DE L'EXPERT

La bonne question n'est pas « suis-je obligé d'émettre en 2026 ? », mais « suis-je capable de recevoir en septembre 2026 ? ». C'est la première échéance, elle concerne tout le monde, et c'est aussi celle que les entreprises préparent le moins.

5 VOS ACTIONS DÈS MAINTENANT

- Vérifier auprès de votre éditeur que votre logiciel sera conforme et raccordé.
- Choisir votre plateforme agréée et vous y immatriculer.
- Fiabiliser votre base clients : SIREN, adresses de facturation et de livraison.
- Nous solliciter pour valider votre circuit avant l'échéance.

Êtes-vous prêt à recevoir en septembre 2026 ?
Faisons le point sur votre équipement.

MJ Expertise et Conseils
01 89 70 93 00 · contact@mjec.fr

SUIVEZ-NOUS

Facebook

LinkedIn

Instagram

TikTok

mjec.fr